

Convocation à l'assemblée générale annuelle

de votre Caisse Desjardins de Viger et Villeray

Le 1^{er} avril 2026 à 19 h 30



Le lien pour assister à l'assemblée virtuelle sera disponible le 01-04-2026, à l'adresse suivante : <http://www.desjardins.com/caisse-viger-villeray>

L'assemblée générale annuelle se tiendra uniquement en **mode virtuel**. Cette formule implique que les membres présents lors de la diffusion de l'assemblée pourront **voter séance tenante** sur certains sujets alors que tous les membres de plein droit seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé** qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la diffusion de l'assemblée.

En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :

- Prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2025
- Poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour
- Prendre connaissance de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)



Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez:

- Voter sur la répartition des excédents annuels (ristournes)



Élection par acclamation

4 postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse, soit :

- 3 postes pour le groupe U : Province de Québec
 - Dont un poste pour un mandat d'un an
- 1 poste pour le groupe V : Secteur Viger, en provenance du groupe défini par les limites des municipalités de Saint-Épiphanie, Saint-Modeste, Saint-François-Xavier-de-Viger, Saint-Pierre-de-Lamy et Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup.

Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 8 février 2026 à 23 h 59.

Personnes candidates à un poste au conseil d'administration

Groupe U élues par acclamation	Groupe V élue par acclamation
OKAYAMA, Megumi	GENEST, Sarah
SOUCY, Anne-Marie	
Poste non comblé	

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant: www.desjardins.com/caisse-viger-villeray ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2025 ainsi que le rapport annuel 2025.

Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.

Signé le 23 février 2026

Hélène Ouellet, secrétaire